

Communiqué de presse

## La CSIAS juge urgent d'agir sur le front du logement

**Berne, le 5 septembre 2023 – Le taux d'intérêt de référence a augmenté pour la première fois depuis 15 ans. Les prix de l'énergie ont atteint des niveaux vertigineux. Cette évolution, combinée à la pénurie de logements à loyer modéré observée précédemment, fait du logement une question d'une acuité particulière pour l'aide sociale. Aussi, la CSIAS a-t-elle cherché des réponses aux problèmes qui se posent et formulé une série de recommandations concrètes à l'attention des services de l'aide sociale.**

Les conditions difficiles qui caractérisent le marché du logement frappent particulièrement les personnes en situation ou en risque de pauvreté. La pénurie de logements bon marché affecte principalement les ménages monoparentaux, ainsi que les couples avec enfants (Wüest Partner, 2023). Deux mécanismes sont aujourd'hui particulièrement préoccupants du point de vue de la CSIAS: le fait d'abord que les personnes touchées ou menacées par la pauvreté peinent de plus en plus à conserver leur logement lorsque les loyers partent à la hausse. On constate en effet une multiplication des résiliations de bail de la part des bailleurs pour cause d'insolvabilité. Certaines grandes villes font depuis peu état d'une augmentation du nombre de sans-abri. Dans l'aide sociale, où des limites maximales de loyer s'appliquent pour les bénéficiaires, ce contexte n'est pas sans soulever plusieurs questions. La CSIAS a formulé de nombreuses mesures destinées à éviter une aggravation de la situation pour les personnes en situation de pauvreté ou menacées de pauvreté.

### Recommandations

Dans la situation actuelle, tous les acteurs sont appelés à agir. Une bonne offre de logement pour tous les groupes de population est dans l'intérêt de toute la société. La CSIAS en appelle à la Confédération, aux cantons et aux communes pour qu'ils continuent à développer des mesures de promotion de logements abordables. Les aides individuelles au logement, surtout pour les familles, constituent également un moyen efficace pour soutenir les locataires en difficulté. On en trouve des exemples dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Genève. La CSIAS invite les propriétaires d'immeubles locatifs à ne pas utiliser pleinement les adaptations qu'ils seraient en droit d'imposer du fait de la hausse des taux hypothécaires.

Voici ce que peuvent faire les autorités d'aide sociale dans l'optique de la CSIAS:

- contrôler la légitimité de toutes les augmentations de loyer à l'aide d'instruments appropriés;
- rechercher rapidement des solutions pragmatiques pour les loyers qui dépassent désormais les limites du fait de hausses légitimes; la CSIAS recommande de les prendre en charge sans autres conditions pour une durée définie, c'est-à-dire jusqu'à l'examen et, le cas échéant, l'adaptation des limites ;
- examiner rapidement, dans les régions où il y a une pénurie de logements à loyer modéré et où il n'est guère possible de trouver un logement meilleur marché, la possibilité d'adapter les limites de loyer dans une mesure appropriée.

Ces recommandations visent à éviter que les bénéficiaires de l'aide sociale ne perdent leur logement ou ne doivent financer l'augmentation de leur loyer en puisant dans le forfait pour l'entretien – calculé au plus juste – qu'ils touchent pour se nourrir, s'habiller et subvenir à leurs autres besoins. Vous trouverez de plus amples informations dans le document de base de la CSIAS « Enjeux actuels et leviers d'action » qui est mis en ligne sur le site web de la CSIAS.

Renseignements

Markus Kaufmann, Secrétaire général de la CSIAS

Tél. 031 326 19 13